

NHG et l'Aide aux Charges hypothécaires

Pour les personnes propriétaires d'un logement, la perte (d'une partie) des revenus est un véritable cauchemar. Et pourtant, cela peut arriver à tout le monde. Il y a des choses auxquelles nous préférons ne pas penser, mais qui font néanmoins partie de la réalité.

Si vous avez contracté un prêt hypothécaire avec la garantie hypothécaire nationale (Nationale Hypotheek Garantie, NHG), vous n'avez pas besoin de vous faire de soucis à ce sujet. NHG vous donne la possibilité de surmonter une période difficile de votre vie sans accroc. A partir de là, continuer à habiter dans votre logement ne sera plus un souci !



NATIONALE HYPOTHEEK GARANTIE

Pour l'achat et l'amélioration de votre logement

Aide aux charges hypothécaires : Mieux vaut prévenir que vendre

Si vous avez contracté un prêt hypothécaire avec NHG et que vous êtes provisoirement dans l'impossibilité de payer l'intégralité de vos charges hypothécaires en raison d'une perte d'emploi, d'une incapacité de travail, d'un divorce ou du décès de votre conjoint ou partenaire, vous êtes susceptible de bénéficier de l'Aide aux Charges hypothécaires / Woonlastenfaciliteit (WLF). Il s'agit d'une garantie supplémentaire venant s'ajouter à l'hypothèque déjà existante contractée avec NHG. L'aide WLF vous donne la possibilité de continuer à payer vos charges hypothécaires en fonction de votre situation financière. Vous aurez ainsi davantage de temps pour surmonter une période difficile de votre vie.

Pour savoir si vous pouvez bénéficier de l'aide WLF, commencez par prendre contact avec votre banque. Elle décidera si et dans quelles conditions vous êtes autorisé(e) à recourir à cette aide. Elle calculera le montant maximal des charges hypothécaires que vous pouvez continuer à payer avec vos revenus actuels. La part que vous ne pouvez pas payer, est ajoutée par le prêteur à votre prêt hypothécaire, à concurrence de 9 % du principal du crédit NHG. Vous aurez ainsi davantage de temps pour organiser votre retour à meilleure fortune, résoudre vos problèmes de paiement ET éviter une éventuelle vente forcée de votre logement.

La fondation Fonds de garantie Maison particulière (Stichting Waarborgfonds Eigen Woningen) continuera également de se porter caution pour le crédit hypothécaire NHG au sujet duquel une aide WLF a été octroyée et vous continuerez à profiter d'un financement sûr et responsable.

Vous ne payez PAS de commission de caution supplémentaire à NHG pour l'aide WLF. La seule chose que VOUS ayez à faire, est de contacter à temps votre banque et de vous informer sur les possibilités. La banque décidera si vous êtes susceptible de bénéficier de l'aide WLF.

www.nhg.nl

Exemple :

Total du crédit hypothécaire contracté avec NHG	200 000,- €
Charges hypothécaires mensuelles	1 000,- €
Intérêt p.m.	850,- € (5,1 %)
Prime p.m.	150,- €

Vous perdez votre emploi et vos revenus diminuent considérablement

Arriéré maximal à ajouter au crédit hypothécaire 18 000,- €
(9 % de 200 000,- €)

Montant mensuel que vous êtes encore en mesure de payer	600,- €
Intérêt p.m.	450,- €
Prime p.m.	150,- €

Arriéré de paiement p.m. 400,- €

Dans cet exemple, vous pouvez – en ne tenant pas compte d'éventuels frais annexes – bénéficier de l'aide WLF pendant trois ans environ (36 mois). Concrètement, vous avez trois ans pour rétablir vos revenus à leur niveau antérieur. Dès lors que vous êtes à nouveau en mesure de payer l'intégralité de vos charges mensuelles, votre banque conviendra avec vous d'un plan de paiement pour le remboursement des arriérés.

Vous avez retrouvé un emploi et pouvez à nouveau payer vos charges mensuelles

Total du crédit hypothécaire contracté avec NHG	218 000,- €
Charges hypothécaires mensuelles	1 075,- €
Intérêt p.m.	850,- € (5,1 %)
Intérêt WLF p.m.	75,- €
Prime p.m.	150,- €

Admettons que votre crédit ait une durée de remboursement restante de 20 ans à un taux d'intérêt hypothécaire de 5,1 %, vos charges mensuelles augmenteront pendant la période de remboursement de 75,- € environ d'intérêt par rapport à vos anciennes charges mensuelles.

Conditions générales

Vous pouvez bénéficier de l'aide WLF, si :

- le prêteur décide que vous êtes susceptible de bénéficier de l'aide WLF ;
- l'arriéré de paiement sur le prêt hypothécaire NHG est la conséquence d'une perte d'emploi, d'une incapacité de travail, d'un divorce ou du décès de votre conjoint ou partenaire ;
- votre crédit hypothécaire est suffisamment flexible pour permettre l'application de l'aide WLF.

NHG : Sûr, responsable ET avantageux !

Sûr Il peut arriver que vous ne soyez plus en mesure de payer votre crédit hypothécaire en cas d'incapacité de travail ou de perte d'emploi, de divorce ou de décès de votre conjoint ou partenaire. Si vous êtes contraint de vendre votre logement et que le produit de la vente ne suffit pas à couvrir la dette hypothécaire, NHG remboursera la dette restante au prêteur.



Si vous n'êtes provisoirement plus en mesure de payer vos charges hypothécaires suite à une perte d'emploi, une incapacité de travail, un divorce ou le décès de votre conjoint ou partenaire, vous êtes susceptible de bénéficier de l'aide WLF. Cette aide vous donne la possibilité de continuer à payer votre crédit hypothécaire en fonction de votre situation financière. Vos arriérés de paiement sont ajoutés par le prêteur au prêt hypothécaire, à concurrence de 9 % du crédit contracté avec NHG. En bref, l'aide WLF est un véritable ballon d'oxygène en périodes difficiles !

Responsable Avec NHG, vous n'empruntez en fonction de vos revenus pas plus que votre situation financière le permet. En effet, outre vos charges mensuelles, vous devez disposer de suffisamment d'argent pour faire face à des dépenses importantes, par exemple assurances et courses alimentaires.



Avantageux Grâce à la garantie de NHG, votre banque vous accorde une remise sur votre intérêt hypothécaire. Cet avantage peut aller jusqu'à 0,6 %, ce qui représente plusieurs centaines d'euros par an !



Vous avez des questions sur la NHG ?

N'hésitez pas à contacter :

Stichting Waarborgfonds Eigen Woningen

Boîte postale 309

2700 AH Zoetermeer

0900 11 22 393 (0,35 €/min)

www.nhg.nl

Ce document fait partie d'une série de brochures d'information aux consommateurs de la NHG. Voyez sur www.nhg.nl sous le titre « Brochures d'information aux consommateurs » pour plus d'informations.